



République Française  
Département du LOT  
**Commune de PUYBRUN**  
Séance du 23 janvier 2025

Date de transmission de l'acte: 28/01/2025  
Date de réception de l'AR: 28/01/2025  
046-214602294-DE\_001\_2025-DE  
A G E D I

Membres en exercice : 12

Date de la convocation: 16/01/2025

Présents : 8  
Votants : 12

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Résultat du vote : adoptée

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Michel FERNANDEZ, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA  
Représentés : Catherine PICAULT représentée par Fabrice MOUNAL, Elodie DEJAMMES représentée par Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK représentée par Dominique MOURLON, Julien MAURIE représenté par David PETRICOLA  
Excusés :  
Absents :  
Secrétaire de séance : Danièle BAUDIN

**Objet: Vente de la Maison des Associations au Crédit Agricole Nord Pyrénées - DE\_001\_2025**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une proposition reçue du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, qui, dans une démarche vertueuse, participe à l'aménagement de l'habitat en milieu rural, en premier lieu pour contribuer à l'aménagement et l'attractivité du territoire, promouvoir le RSE, mais aussi dynamiser les centre-bourgs.

Une fois les biens immobiliers identifiés, le Crédit Agricole Nord Pyrénées fait une proposition d'achat, s'en suit les travaux de rénovation puis de location et de gestion.

Le Crédit Agricole Nord Pyrénées a identifié la « Maison des Associations » sise 110, rue des Arts. Après l'avoir visitée, le Crédit Agricole Nord Pyrénées envisage la réhabilitation en créant 3 appartements pour une surface totale de 292 m<sup>2</sup> se décomposant de la façon suivante :

- 1 T 3 de 105 m<sup>2</sup>
- 1 T 3 de 91 m<sup>2</sup>
- 1 T 4 de 96 m<sup>2</sup>

Et propose de l'acquérir au prix de 80.000,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- De vendre la « Maison des Associations » sise 110, rue des Arts – références cadastrales : AB parcelles n° 364 et n° 363 au prix proposé par le Crédit Agricole Nord Pyrénées soit : 80.000,00 euros
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur
- Autorise Madame le Maire à faire toute démarches en ce sens.

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 28/01/2025

Date de reception de l'AR: 28/01/2025

046-214602294-DE\_001\_2025-DE

A G E D I

*Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Pascale CIEPLAK

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en sous-préfecture de Figeac

et Publié ou notifié le 28 / 01 / 2025

Le Maire, Pascale CIEPLAK